

La durée de validité pour chacune de ces recommandations est de 5 ans et 10 ans pour la R482



GRUES

Grues mobiles R383m à R483

Ancienne catégorie	Type d'engins concernés	Nouvelle catégorie	
1A	Treillis sur porteur	Grues mobiles à flèche treillis	A
	Treillis automotrice		
2A	Treillis sur chenilles	Grues mobiles à flèche treillis	A
1B	Télescopique sur porteur	Grues mobiles à flèche télescopique	B
	Télescopique automotrice		
2B	Télescopique sur chenilles	Grues mobiles à flèche télescopique	B
2C	Treillis sur rails	Non concerné	

Grues à tour R377m à R487

Ancienne catégorie	Type d'engins concernés	Nouvelle catégorie	
Montage par éléments (GME)		Montage par éléments à flèche distributrice	1
		Montage par éléments à flèche relevable	2
Montage automatisé (GMA)		Montage automatisé (GMA)	3

Grues de chargement R390 à R490

	Pas de changement : 1 seule catégorie pour le R490 Sans ou avec l'option télécommande
--	---



PEMP NACELLES

R386 à R486

Ancienne catégorie	Type d'engins concernés	Nouvelle catégorie
1A		A
3A		
2A		Non concerné
2B		
1B		B
3B		
	Conduite hors-production des PEMP des catégories A et B	C



PONTS ROULANTS ET PORTIQUES

R484

NOUVEAU CACES 2020	1	Ponts roulants et portiques à commande au sol
	2	Ponts roulants et portiques à commande en cabine



ENGINES DE CHANTIER

R372m à R482

Ancienne catégorie	Type d'engins concernés	Nouvelle catégorie
1	Engins compacts	A
2	Engins d'extraction à déplacement séquentiel	B1
	Engins sondage / forage à déplacement séquentiel	B2
	Engins rail-route à déplacement séquentiel	B3
3	Engins de réglage à déplacement alternatif	C2
4	Engins de chargement à déplacement alternatif	C1
5	Engins de finition à déplacement lent	Non concerné
6	Engins de nivellement à déplacement alternatif	C3
7	Engins de compactage	D
8	Engins de transport	E
9	Chariots de manutention tout terrain	F
10	Conduite des engins hors-production	G



CHARIOTS À CONDUCTEUR PORTÉ

R389 à R489

Ancienne catégorie	Type d'engins concernés	Nouvelle catégorie
1	Transpalettes à conducteur porté (hauteur de levée ≤ 1.20 m)	1A
	Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m)	1B
2	Chariots à plateau porteur (charge ≤ 2 tonnes)	2A
	Chariots tracteurs industriels (traction ≤ 25 tonnes)	2B
3	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 t)	3
4	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 t)	4
5	Chariots élévateurs à mât rétractable	5
6	Chariots élévateurs à poste de conduite élévable (> 1.20m)	6
	Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories	7



CHARIOTS GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

R485

NOUVEAU CACES 2020	1	Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (1.20m < hauteur de levée ≤ 2.50m)
	2	Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2.50m)

Des formations pour aller loin

aftral.com | 0 809 908 908 Service gratuit + prix appel |